

Internet

WHAT'S NEXT ?



Avec Hadopi, on le sait depuis longtemps déjà, il ne faut pas crier victoire trop vite. Au lendemain d'un deuxième avertissement censurant de nombreux points de la loi (cf. **chronique d'hier**), la suite envisagée par le ministère de la Culture ne laisse que peu de place à l'euphorie.

Christine Albanel tient à son calendrier. Mise en place de la Haute Autorité cet été, envois d'avertissements dans la foulée... Aujourd'hui, deux solutions sont possibles. Et c'est le chef de l'Etat qui devra trancher, dans les 15 jours au maximum.

Soit le texte est réécrit puis soumis au Parlement en urgence, soit la loi est promulguée en l'état puis complétée par quelques articles à la rentrée. Des articles qui respecteront les volontés des Sages, notamment celle de confier la coupure d'accès à un juge judiciaire. La deuxième solution est préférée par la ministre de la Culture, qui a déjà annoncé la création de «neuf Tribunaux de Grande Instance en région». En oubliant peut-être qu'il y a un an et demi, la Garde des Sceaux décidait d'en supprimer dix-huit !

En oubliant aussi que les tribunaux déjà engorgés aujourd'hui ne pourront faire face aux 1 000 décisions de coupure par jour... A moins de faire la queue devant les TGI... En tout cas pour l'Union Syndicale des Magistrats, «Christine Albanel fait de l'affichage. Le Conseil a censuré la base de son architecture, et le texte s'est effondré».

Et attention, quand on sait que la riposte graduée instaure la sanction au troisième avertissement, il faudrait absolument éviter un nouveau revers... Ou le remaniement ministériel prévu la semaine prochaine emportera avec lui une certaine Madame Albanel...

Téléphonie mobile

L'OPÉRATEUR MASQUÉ MULTIPLIE LE PRIX PAR SIX !

La semaine dernière, les trois opérateurs existants ainsi que les prétendants à la quatrième licence étaient auditionnés par la Commission des participations et transferts. Cette audition avait pour but de recueillir les avis sur le prix de l'ordre de 206 millions annoncé il y a déjà quatre mois par Luc Chatel.



Selon le quotidien La Tribune, l'un des trois opérateurs aurait estimé le prix de la licence, ou plutôt du tiers de la licence, à 1,3 milliards d'euros !

Si le journal ne divulgue pas le nom de l'opérateur, il confie également que d'après ses sources, le prix devrait se situer finalement aux alentours de 215 millions d'euros... Un prix beaucoup plus raisonnable !

Verdict lundi !

Source : **La Tribune**

Télévision

C'EST QUAND VOUS VOULEZ

Après avoir été le premier FAI à proposer le service CanalPlay, Free est également devenu depuis hier, le premier FAI à proposer CanalSat à la demande.



Ce service, gratuit, permet aux abonnés à l'univers CanalSat, de voir ou revoir les programmes de 22 chaînes du bouquet, jusqu'à un mois après leur première diffusion !

Les 22 chaînes proposées : Comédie, Jimmy, Odyssée, Planète, Voyage, Histoire, Ushuaia TV, Eurosport, Eurosport 2, Ciné Cinéma, TCM, Tiji, Playhouse Disney, Disney Channel, Canal J, Cartoon Network, Disney XD, Boomerang, Nickelodeon, Filles TV, Game One et MTV.

A noter que ce service est disponible sur le canal 14 de l'univers CanalSat.

Source : <http://www.universfreebox.com/article8315.html>

Free

C'EST QUOI LE CODE ?

Nos confrères de Freenews ont eu la brillante idée de répertorier tous les codes d'erreur pouvant s'afficher sur le boîtier ADSL ou le boîtier HD. Plus d'une vingtaine de codes d'erreur sont répertoriés au total ! Une liste à garder dans vos favoris ;-)



C'est ici : <http://www.freenews.fr/freenews-edition-nationale/tutoriaux-172/article/les-codes-d-erreur-de-la-freebox>